

# MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

~~~~~

# AVIS

# AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

~~~~~

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **SEGNY** sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles, agrandissements, ...) se dérouleront durant les mois de **AVRIL/MAI 2012**.

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre du cadastre et à son aide, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1997 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux au **C.D.I.F. de NANTUA**, Monsieur **Stéphane MOLLARD**, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.

Le Maire,



Cette opération ne concerne que la mise à jour des constructions, en particulier ne seront pas traités les problèmes liés aux limites parcellaires ou à tout autre litige entre propriétaires.